
**Villes et communautés territoriales
durables — Transformer nos villes
— Recommandations pour la mise
en oeuvre pratique de l'ISO 37101 au
plan local**

*Sustainable cities and communities — Transforming our cities —
Guidance for practical local implementation of ISO 37101*

(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 37104:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/07570a8b-10a6-4934-990f-c197f6f97e15/iso-37104-2019>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 37104:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/07570a8b-10a6-4934-990f-c197f6f97e15/iso-37104-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	v
Introduction.....	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
4 Engagement politique: leadership, responsabilités, organisation et renforcement des compétences	6
4.1 Leadership local dans son contexte.....	6
4.2 Prise de décision politique.....	7
4.3 Organisation et renforcement des compétences.....	7
4.3.1 Organisation, rôles et responsabilités.....	7
4.3.2 Renforcement des compétences au sein de l'équipe en charge du système de management.....	8
4.4 Implication des parties intéressées.....	9
4.4.1 L'importance de l'engagement et du partenariat.....	9
4.4.2 Efficacité de la communication avec les parties intéressées.....	10
4.4.3 Implication et communication tout au long du processus de management du développement durable.....	10
5 Mise en œuvre d'un système de management pour le développement durable	13
5.1 Introduction de la démarche en cinq étapes.....	13
5.2 Examen de la situation de référence.....	15
5.2.1 Vue d'ensemble.....	15
5.2.2 Cartographie de la situation locale.....	16
5.2.3 Établissement d'un diagnostic.....	17
5.2.4 Comparaison avec des indicateurs pertinents.....	18
5.3 Définition d'une stratégie en faveur du développement durable.....	19
5.3.1 Vue d'ensemble.....	19
5.3.2 Définition des priorités locales pour mettre en œuvre la politique.....	19
5.3.3 Définition des objectifs de développement durable en fonction des priorités.....	20
5.3.4 Définition de cibles à long terme.....	20
5.3.5 Définition des indicateurs clés de performance (KPI) associés.....	20
5.4 Établissement du plan d'action et planification de sa mise en œuvre.....	22
5.4.1 Vue d'ensemble.....	22
5.4.2 Établissement du plan d'action.....	23
5.4.3 Gestion des risques et des facteurs de succès communs dans les domaines d'action.....	23
5.5 Conduite de l'évaluation des performances et de l'amélioration continue.....	24
5.5.1 Vue d'ensemble.....	24
5.5.2 Surveillance des progrès de la ville sur la voie du développement durable.....	24
5.5.3 Amélioration continue du système de management pour le développement durable.....	26
5.5.4 Gestion des rapports et notes.....	27
5.5.5 Revue de direction.....	27
6 Support du système de management	29
6.1 Ressources.....	29
6.2 Compétences.....	30
6.3 Sensibilisation.....	30
6.4 Communication.....	31
6.5 Informations documentées.....	32
6.5.1 Généralités.....	32
6.5.2 Création et mise à jour des informations documentées.....	33
6.5.3 Maîtrise des informations documentées.....	33

Annexe A (informative) ISO 37101 et ISO 37104, deux normes supports à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU	35
Annexe B (informative) Études de cas	39
Annexe C (informative) Exemple d'application de la matrice d'analyse croisée de l'ISO 37101	59
Bibliographie	64

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

ISO 37104:2019

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/07570a8b-10a6-4934-990f-c197f6f97e15/iso-37104-2019>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 268, *Villes et communautés territoriales durables*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

La croissance sans précédent de la population urbaine mondiale pose des défis de taille aux gouvernements et à leurs citoyens. Dans le même temps, cette tendance offre une opportunité de trouver de nouvelles manières de gérer les villes et l'impact global des établissements humains sur l'environnement, en respectant les limites des ressources de la planète¹⁾, en tenant compte notamment du changement climatique et de la perte de la biodiversité. C'est dans ce sens qu'un grand nombre de communautés territoriales, de différentes tailles, s'engagent sur la voie du développement durable.

Le 25 septembre 2015, les pays membres des Nations Unies se sont engagés à adopter 17 objectifs de développement durable (ODD) couvrant un vaste éventail de problèmes de développement, incluant l'éradication de la pauvreté, la protection de la planète et la garantie de niveaux de prospérité durables pour tous²⁾. À chaque objectif correspondent des cibles spécifiques à atteindre d'ici 2030. Cependant, l'ODD 11b de l'ONU spécifie que d'ici à 2020, il convient que les villes mettent en place des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes. La réalisation de ces objectifs nécessite un travail coordonné des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des citoyens. Les villes sont en particulier des sites clés et des acteurs majeurs du développement durable. Les autorités locales jouent un rôle organisateur majeur en bâtissant un avenir commun plus durable et souhaitable. L'ISO 37101 se réfère aux ODD: «Lors de l'évaluation de la contribution dans la réalisation des six finalités du développement durable, en tenant compte des douze domaines d'action de développement durable, l'organisme doit *prendre en considération les objectifs pour le développement durable des Nations Unies* (en particulier l'objectif 11), ainsi que leur **mise en œuvre potentielle** au sein des communautés territoriales».

L'ISO 37101 est une norme de système de management destinée aux communautés territoriales qui s'engagent en faveur du développement durable de leur zone administrative ou territoire. **Le présent document applique l'ISO 37101 à des types spécifiques de communautés territoriales: villes, cités, villages ou autres types d'établissements humains** ayant des frontières territoriales et une autorité locale. Sur la base des exigences générales exposées dans l'ISO 37101, le présent document rend ces exigences opérationnelles et fournit des recommandations pratiques pour initier, planifier, mettre en œuvre, mesurer et gérer les activités de développement durable dans tous les types de villes et autres établissements humains, en adoptant une approche holistique, inclusive et fondée sur les principes du développement durable. Il convient qu'un développement durable réussi engendre des résultats environnementaux et sociétaux intégrés (cohésion sociale, stabilité économique et qualité de vie de la population), ainsi que d'autres bénéfices à long terme.

Le présent document est destiné à guider les entités organisatrices, en général les autorités locales, dans leurs efforts de stimulation et de coordination du développement durable. Le présent document vise principalement à servir de support pour les stratégies à l'échelle de la collectivité. D'autres normes ISO pourront s'appliquer ou d'autres documents d'orientation pourront être développés pour des Projets à plus grande ou plus petite échelle. Le présent document aide les villes à soulever des questions sans forcément y apporter des réponses normalisées. Il fournit un cadre commun qui facilite l'échange et la communication.

Le présent document recommande les différentes étapes qu'il convient que les autorités locales suivent afin de s'assurer, dans leur ville ou communauté territoriale, que leurs actions contribuent à la réalisation des six finalités de développement durable exposées dans l'ISO 37101. Il applique l'approche «Planifier-Mettre en œuvre-Contrôler-Agir» (PDCA) de l'ISO 37101 aux autorités locales. L'approche PDCA est une méthodologie de management en cinq étapes, basée sur l'engagement politique, permettant d'assurer l'amélioration continue d'un large éventail de processus complexes. Le présent document fournit également des recommandations pour l'établissement, la mise en œuvre, la tenue à

1) Voir l'ISO 37101:2016, Introduction.

2) Voir le rapport de l'ONU «Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030», <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld/publication>. L'utilisation du mot «transformer» dans le titre du présent document représente un lien direct avec ce rapport de l'ONU, visant à mettre en valeur le rôle des villes dans la conduite de la grande transformation requise par les ODD.

jour et l'amélioration continue d'un tel système de management pour permettre aux autorités locales d'adopter une approche méthodique en matière de développement durable.

L'ISO 37101 et le présent document s'articulent autour de *six finalités principales* qui expriment et soutiennent d'une manière générique les valeurs des communautés territoriales souhaitant s'engager dans la voie du développement durable: l'attractivité globale, la préservation et l'amélioration de l'environnement, la résilience, l'utilisation responsable des ressources, la cohésion sociale et le bien-être des citoyens. Ces finalités sont analysées au regard de *12 domaines d'action de développement durable en rapport étroit avec celles-ci*.

En plus des recommandations relatives à l'utilisation d'une approche de système de management, le présent document fournit aux autorités locales un cadre méthodologique reposant sur une matrice d'analyse croisée des finalités et des domaines d'action, permettant aux utilisateurs d'évaluer systématiquement si les stratégies, programmes, plans ou services nouveaux et existants s'interconnectent et contribuent positivement au développement durable des villes et autres établissements humains.

À la suite des articles introductifs présentant le domaine d'application du présent document ([Article 1](#)), les références normatives ([Article 2](#)) et un ensemble de termes et définitions tirés principalement de l'ISO 37101 ([Article 3](#)), le présent document identifie trois principales composantes pour la mise en œuvre réussie d'un système de management pour le développement durable, telles que décrites à la [Figure 1](#):

1) à [l'Article 4](#), un **engagement politique** qui suppose:

- le leadership d'un Projet par une autorité politique locale et l'expression d'une vision pour sa mise en œuvre;
- un organisme en charge de la gestion du Projet;
- l'implication de toutes les parties intéressées pertinentes;
- la sensibilisation, le renforcement des capacités et des compétences du personnel;

2) à [l'Article 5](#), un **système de management du Projet** qui mobilise tous les domaines pertinents pour le développement durable des villes; avec une analyse croisée des 12 domaines d'action et six finalités, comprenant quatre étapes principales:

- examen de la situation de référence;
- établissement de la stratégie, incluant l'identification et la hiérarchisation des objectifs conformément à la politique, qui définit la vision globale, les obligations de conformité, les ressources et leur contribution aux six finalités;
- établissement du plan d'action;
- conduite de l'évaluation des performances et de l'amélioration continue;

3) à [l'Article 6](#), un **support du système de management** solide assurant:

- la mobilisation des ressources appropriées;
- un plan de communication à chaque étape du processus;
- un enregistrement des informations documentées.